

2022 | 1

Commune de **Beyne-Heusay** |

Beyne-Heusay | Moulins-sous-Fléron | Queue-du-Bois | Bellaire



FLASH INFOS



Edito

Chères Beynoises,
Chers Beynois,

En tant que « petite dernière » arrivée au sein du Collège communal, c'est avec une certaine émotion mais avec plaisir que je vous écris ces quelques mots.

Ce début d'année a encore été marqué par des moments bien difficiles avec la remontée des cas d'infections liées au coronavirus et nous avons dû nous adapter aux mesures imposées par les différents niveaux de pouvoir.

Malgré ces temps troublés, tous les services communaux ont continué à maintenir un suivi de

qualité auprès des citoyens beynois. Je les en remercie vivement !

Je voulais féliciter également les équipes éducatives de notre enseignement communal pour leur réactivité et capacité d'adaptation face aux changements répétitifs des mesures sanitaires. Tout a été mis en œuvre pour assurer une continuité des apprentissages dans les normes de sécurité nécessaires.

Restons dans notre enseignement communal et faisons le point au niveau des actions menées depuis la dernière rentrée scolaire.

Les chantiers mis en route au début 2021 se terminent. Il reste deux tableaux interactifs à placer ; l'installation des stores extérieurs se finalise ; les fresques décoratives et le placement des bacs à fleurs dans la cour de récréation de Beyne-centre se termineront avec l'arrivée du beau temps.

Concernant les projets pédagogiques, l'équipe éducative n'est pas en manque d'idées : ateliers culinaires, balades nature, éveil musical (caravane des sons) et culturel (visite d'exposition), visite du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, classes vertes...

De plus, au vu du bénéfice apporté par la présence d'une éducatrice spécialisée à Beyne-centre, une volonté politique s'est orientée vers une augmentation de son temps de travail. Elle est désormais disponible aussi pour les autres implantations communales et continue à encadrer certains élèves qui rencontrent des difficultés (troubles du comportement, harcèlement, intégration...) et elle élargit ainsi la mise en place de ses objectifs spécifiques.

Au moment où je vous écris ces lignes, l'amélioration de la situation sanitaire laisse présager un printemps rempli de diverses manifestations, où il sera enfin permis de se rencontrer de manière plus agréable. Ce printemps 2022 sera la saison de nos « retrouvailles » !

Chères Beynoises, chers Beynois, je vous remercie du soutien que vous nous apportez au quotidien. N'oubliez pas que nous sommes à votre écoute !

Mireille GEHOULET
Échevine – En charge de l'Enseignement, du Personnel et du Bien-être au travail.

La plume à l'opposition

CDH/ECOLO+

Chers Beynois,
Chères Beynoises,

Nous ne pouvions pas rédiger cet article sans le dédier à notre ami Frédéric Fontaine. La vie de Frédéric a été bien remplie. Ce fut un grand scientifique, un homme attentif à sa famille et à ses amis, une personnalité engagée sensible aux difficultés de ses semblables. Il s'est éteint à l'âge très honorable de 89 ans entouré des siens, soulagé de la douleur dans ses derniers moments. Il venait de laisser sa place au conseil communal à la candidate ecole Christine Thirion, comme le groupe l'avait décidé au lendemain des élections. La loyauté faisait partie de ses nombreuses qualités.

Il a siégé ces trois années au conseil avec un total engagement. Nous sommes particulièrement heureux et fiers qu'il ait pu vivre cette nouvelle expérience. Dans la politique communale depuis de très nombreuses années, c'est en effet la première fois qu'il se présentait sur une liste et donc la première fois qu'il prenait part de cette façon à la vie de la commune. Très impliqué, tenace lorsque le sujet le passionnait (et il avait beaucoup de passions), il a été notre mémoire et partageait ses connaissances lors de nos réunions mensuelles auxquelles il participait très activement.

Nous pourrions parler de ses autres implications dans la commune, de ses activités à Saint -Vincent de Paul, du souci constant des plus faibles qu'il démontrait même dans des fonctions aussi institutionnelles que la présidence de la fabrique d'église du Heusay. Tous ne savent pas qu'il chantait très bien et était un mélomane averti. En fait, il agissait souvent dans la discrétion, et nous ne découvrions parfois que par hasard ses faits d'armes, régulièrement marqués par un dévouement exemplaire.

Une chose dont nous sommes sûrs : il aura marqué la commune de son empreinte, il aura touché les esprits, il restera une référence pour beaucoup d'entre-nous. Au revoir Frédéric, repose en paix. Bienvenue à Christine au conseil communal, et à Pascale qui remplacera Christine au conseil de l'action sociale. Les malheurs qui touchent le monde aujourd'hui ne rendent que plus nécessaire notre engagement pour une société plus juste, plus humaine, plus pacifique, plus lumineuse de nos sourires et de nos mains tendues.

Vos mandataires : Annick, Cédric, Christine, Marc, Pascale, Serge et Véronique.



ENSEMBLE

Bonjour à toutes et tous,

Nous espérons que, les beaux jours arrivant et la pandémie nous laissant un léger répit, vous pouvez commencer à reprendre une vie plus agréable.

À mi-mandature, nous estimons utile de vous expliquer nos différents votes et idées émises lors des divers conseils communaux afin que vous compreniez nos positions, et ce, d'autant que la presse locale (Sud Presse), n'a donné la parole aux groupes d'opposition qu'à une seule reprise.

Nous traiterons ainsi successivement de points qui nous semblent importants.

Budget extraordinaire : (celui qui, pour être réalisé, demande un maximum d'argent).

Durant 3 ans, nous nous sommes abstenus plutôt que de voter « contre », car les différents projets correspondaient de très près à ce que nous souhaitions. Lors du budget 2022 (voté lors du Conseil communal du 13/12/2021), nous avons opté de voter « contre » car :

- Les travaux du hall omnisports (jugés primordiaux tant la consommation énergétique est importante) n'étaient plus envisagés que si les subsides demandés étaient octroyés. (Annexe du budget communal 2022 rubrique questions/réponses page 6). Nous estimons (tout en espérant, bien évidemment, obtenir ces subsides) que ce dossier doit passer avant d'autres qui, s'ils sont bien sûr souhaitables, peuvent être un peu décalés dans le temps.
- Les édifices de culte, qui sont un patrimoine communal, posent question (stabilité, coûts des réparations...), mais des décisions doivent être prises et les coûts (de destruction ou de désacralisation partielle) doivent être cernés avec un maximum de précision. Nous estimons que pour les 2 bâtiments, une solution de rechange moins onéreuse doit être trouvée (chapelle de +/- 50 personnes ou partie de l'église

sauvegardée), et ce avant d'entamer les grands travaux d'embellissement de Heusay et de Queue-du-Bois. Il nous semble logique de procéder par ordre chronologique.

Projet urbanistique de la rue Sainte-Anne

Depuis le début des discussions, notre groupe s'est rallié à l'avis de la plateforme « Le Ry Ponet » et à l'association des 4 communes concernées (Liège, Chaudfontaine, Beyne-Heusay et Fléron) pour sauvegarder à tout prix les derniers poumons verts de la région, et ce d'autant plus que la nécessité de nouveaux logements n'est absolument pas prouvée, puisqu'une diminution de la population se dessine à l'horizon 2030/2035. Nous sommes donc partisans de laisser la rue Sainte-Anne dans l'état actuel (avec quelques réparations nécessaires aux riverains et aux promeneurs).

Lors de la rédaction de la brochure précédente, nous avons mis l'accent sur le **problème des immondices**.

- Des dégradations importantes et intolérables ne font que renforcer notre demande de sanctions. Le Conseil communal du 21/02/2022 s'est prononcé en ce sens à l'unanimité. Le principe du pollueur/payeur doit être de rigueur et toute déviance devra et sera très sévèrement punie.

Terminons sur une note optimiste :

Comme nous l'avons signalé au début de cet article, grâce aux efforts de la plupart d'entre nous, la pandémie de Covid-19 semble s'éloigner petit à petit. Profitons-en pour retrouver une vie sociale plus acceptable, MAIS restons attentifs aux « gestes barrières » car le virus n'est pas totalement éradiqué.

Prenez bien soin de vous et de ceux qui vous sont chers et portez-vous bien.

Pour le Groupe « ENSEMBLE »

Jean-Lou Marneffe, Christine Parmentier-Allelyn, Jean-François Wilket, Salvatore Lo Bue, Madison Boeur, Simon Wilen, Yasmine Ulens et Martial Doua

Taxe communale sur l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge des immondices

Nous vous informons que votre taxe communale 2022 sur l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge des immondices ainsi que la taxe sur la propreté et salubrité publiques vous seront envoyées dans le courant du 2^{ème} trimestre. Vous trouverez également sur cet avertissement extrait de rôle, la facture de régularisation pour l'exercice 2021 (uniquement si vous avez dépassé le(s) quota(s) inclus dans votre taxe).

Le taux de la taxe forfaitaire 2022 est fixé comme suit :

- 99 € par an pour 1 personne isolée
- 129 € par an pour les ménages de 2 ou 3 personnes
- 139 € par an pour les ménages de 4 personnes et plus

Cette partie forfaitaire comprend :

- La collecte des PMC et papiers cartons
- L'accès au réseau de recyparcs et aux bulles à verre
- La collecte des sapins de Noël
- La mise à disposition des conteneurs
- Le traitement de 35 kg d'ordures ménagères résiduels par habitant
- Le traitement de 40 kg de déchets organiques par habitant
- Un quota global de 30 levées des conteneurs à puce par an et par ménage
- L'accès illimité aux conteneurs collectifs enterrés pour les déchets résiduels pour les titulaires d'un badge

Nous attirons votre attention sur les suppléments liés à un éventuel surplus. Dans ce cas, le taux est fixé comme suit :

- 1 €/levée supplémentaire du et des conteneurs
- 0,42 €/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 35 kg/hab/an
- 0,10 €/kg pour les déchets organiques au-delà de 40 kg/hab/an

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Finances au 04.355.89.10.

Nous vous rappelons aussi que, grâce aux login et mot de passe qui vous ont été communiqués, vous pouvez suivre votre production personnelle sur le site www.intradel.be. Problème d'accès ? N'hésitez pas à contacter Intradel au 04.240.74.74.

Sur les traces d'Arsène Lapin !

En 2021, suite aux mesures sanitaires, il n'était pas possible d'organiser notre traditionnelle chasse aux œufs. Cette activité avait donc été réorientée vers deux parcours ludiques à réaliser durant les congés de printemps. Cette nouvelle organisation avait rencontré un vif succès, puisque pas moins de 235 familles avaient participé à celle-ci.

Pour 2022, l'Échevinat du Tourisme, en partenariat avec les services PCS et ATL, le fleuriste « Le Petit Bottin » ainsi que le club de Marche « Les Roteus Di Houssaie », ont décidé de remettre le couvert. Deux nouvelles activités sont proposées :

- Pour les petits poussins, un parcours de 1.5 km (accessible aux poussettes) durant lequel ils chercheront des indices pour dessiner le portrait-robot d'Arsène Lapin.
- Pour les lièvres sportifs, un parcours de 6.5 km (non accessible aux poussettes) durant lequel ils devront trouver des indices pour identifier Arsène Lapin.

Informations pratiques :

- Départ et arrivée chez le fleuriste « Le Petit Bottin », Grand'Route, 238.
- Du 02 au 18 avril, durant les **heures d'ouverture du commerce**.
- Activité gratuite **sur inscription** auprès du fleuriste au 04.358.38.99.
- Les enfants doivent être accompagnés des parents et sont sous leur responsabilité.
- Le parcours de 6.5 km emprunte des prairies et des sentiers. Prévoir une tenue vestimentaire adaptée à la marche et à la météo.



La macrâle fait son retour à Beyne-Heusay !

Souvenez-vous, elle devait faire sa grande sortie annuelle le vendredi 13 mars 2020... Jour noir où une série de mesures avaient été annoncées par notre gouvernement pour stopper le début de la pandémie. Comme toutes les activités culturelles, cet événement avait été annulé.

Ce 09 avril, après plus de deux ans d'attente, la sorcière va enfin pouvoir parader dans les rues de Beyne-Heusay. Accompagnée de la fanfare « Chénée Musical Band », elle y rétablira le printemps lors d'une marche aux flambeaux de 3 km. La nouvelle légende sera contée par le théâtre de marionnettes Mabotte. Pour fêter davantage ce renouveau, le marché de printemps sera également présent dans la cour de l'école communale de Beyne-centre. Bar, petite restauration et ambiance conviviale seront proposés par différentes associations de la commune. Le Photo Club Beynois capturera ces instants magiques qui, on ne se le cache pas, ont manqué à notre quotidien !

Informations pratiques :

- RDV dans la cour de l'école communale de Beyne-centre, entrée par la rue du Heusay.
- Marché du printemps de 14h à 23h.
- Départ de la marche aux flambeaux à 19h.
- Parcours en forme de boucle de 3 km – accessible à tous.
- Vente de flambeaux à 2.5 euros.

Et si on partait se balader ?

En partenariat avec l'Échevinat du Tourisme, plusieurs services communaux ont collaboré en vue d'élaborer un projet de balades permanentes sur notre commune. La première a vu le jour en février et porte le joli nom de « Balade des écureuils ». En effet, les empreintes de ce rongeur vous amènent sur un parcours bucolique de 4.3 km. La première balise se situe avenue du Pont (à côté de l'administration communale). Pour agrémenter cette balade, un quiz est proposé sous forme de QR-codes figurant sur certaines balises. À la fin de ce jeu, les enfants ont la possibilité de recevoir une amulette à retirer au service Population de l'administration communale. D'autres parcours sont en cours de réalisation, patience !



Jogging interscolaire

Après 2 ans d'absence, les communes de Beyne-Heusay, Blegny, Fléron et Soumagne organisent à nouveau leur jogging pour tous les enfants nés entre 2009 et 2015. Celui de Beyne-Heusay se déroulera le mercredi 11 mai dès 17h30, place E. Rigo. Informations et inscriptions via ce QR-code ou lien : <https://extranet.beyne-heusay.be/inscriptions/jogging-interscolaire>
Le jour J, nous invitons tous les riverains du quartier du Heusay à être vigilants à la signalisation routière et aux interdictions de stationnement entre 14h et 19h30.



En route vers l'été avec une session « Je cours pour ma forme » !



Après deux années mouvementées, vous vous dites qu'il est grand temps de chausser vos baskets et de débiter une activité sportive ? Notre service PCS vous propose une session « Je cours pour ma forme », niveau débutant (0-5 km). En effet, cette activité physique ne s'improvise pas ! Il faut débiter celle-ci dans de bonnes conditions. À raison de deux fois par semaine et en compagnie de coachs formés, vous aurez le plaisir de découvrir les bienfaits de cette discipline dans un cadre verdoyant (le RAVeL). L'apprentissage se fait en douceur, en alternant marche et course. Il est adapté pour les peu, voire pas sportifs ! Après 12 semaines et donc à la veille des vacances d'été, vous serez prêt.e.s à parcourir 5 km sans vous arrêter ! Outre l'objectif sportif, cette session vous permettra de rencontrer d'autres citoyens et de vous motiver mutuellement pour l'atteinte de cet objectif commun. Il est temps de prendre soin de soi, et ce dès maintenant !

Informations pratiques :

- Ouvert à tous – à partir de 12 ans.
- La session débute le lundi 11 avril et se termine le vendredi 1^{er} juillet.
- Les RDV se font tous les lundis et vendredis, à 18h, au parc communal, Grand'Route, 243.
- L'inscription se réalise via le lien <https://extranet.beyne-heusay.be/inscriptions/jcpmf> ou en scannant le QR-code ci-contre.
- Le prix est de 15 euros (paiement lors du premier entraînement).



Jogging « Le RDV RUN », préparez vos baskets !

C'est également le grand retour du jogging annuel de Beyne-Heusay. Dans le cadre du Challenge Jogging de la Province de Liège et en partenariat avec les services PCS et des Sports, celui-ci se déroulera le dimanche 24 avril 2022. Les trois parcours restent identiques aux éditions précédentes :

- **Course A** | 1.5 km | 10h | pour les enfants.
- **Course B** | 5 km | 10h30 | pour les 12-15 ans et aspirants coureurs (16 ans et plus).
- **Course C** | 10 km | 11h30 | RAVeL, bois et routes | pour les 16 ans et plus.

La course B se veut accessible à tous : sur routes/RAVeL, les PMR ainsi que les poussettes sportives pourront emprunter ce parcours.

Une garderie gratuite sera organisée par le service ATL pour les enfants (4-12 ans) des joggeurs. Cela donnera l'occasion aux parents de réaliser leur activité sportive en toute sérénité.

En partenariat avec l'asbl Be Wapp, du matériel sera mis à la disposition pour les joggeurs souhaitant tester le *plogging* : activité combinant le jogging et le ramassage de déchets. Celle-ci se fera librement dans les rues avoisinantes du hall omnisports. Cette activité est gratuite, mais une pièce d'identité ainsi qu'une caution (20 euros) seront demandées lors de l'emprunt du matériel.

Pour le bon déroulement de cet événement, des mesures de sécurité seront prises le jour J :

- Interdiction de stationnement de 8h à 13h30 - Rue du Heusay, place E. Rigo, devant l'église, devant et le long du hall omnisports et avenue J. Wauters (entre la place E. Rigo et la rue des Houx).
- Circulation interdite de 09h à 13h30 - Rue du Heusay, au départ de la Grand'Route. Les parcours empruntés par les joggeurs seront fermés à la circulation durant la course.

Informations pratiques :

- Parking dans les deux cours de l'école communale de Beyne-centre, entrée par la Grand'Route.
- Inscription à la salle Amicale Concorde, rue du Heusay, 31, à partir de 09h.
- Vestiaires, cafétéria et remise des prix au hall omnisports, rue du Heusay, 19.
- Course A : 1€ | Course B : 2€ pour les 12-15 ans et 4€ pour les + de 16 ans | Course C : 6€ (inscrit au CJPL) et 7€ (coureur d'un jour).
- Ravitaillements à mi-parcours pour la course C et en fin de parcours pour les 3 courses.
- Préinscription pour la garderie : service ATL | 04.230.36.41 | jeunesse@beyne-heusay.be

Infos : PCS | 04.355.89.27 | pcs@beyne-heusay.be | [f](https://www.facebook.com/pcs.beyneheusay) pcs de Beyne-Heusay

Des vacances agrémentées d'activités extrascolaires pour le bonheur de nos jeunes !

Durant les congés de carnaval, l'ATTC de Beyne ainsi que l'école de danse Progression de Queue-du-Bois ont réalisé respectivement un stage. Durant les congés de Pâques, ces deux clubs locaux ainsi que le Royal Judo Club et l'Union Beynoise Handball proposeront également des activités extrascolaires. Nous les félicitons pour leur investissement favorisant le bien-être de nos jeunes.

Pour les vacances d'été, nous espérons un retour à la normale qui permettra l'organisation des animations communales/CPAS suivantes :

- Plaine de vacances - PlayBeyne - 4-12 ans : du 04 juillet au 29 juillet.
- Plaine de vacances - Eté-Jeunes - 4-12 ans : du 01 août au 12 août.
- Animations - Eté-Jeunes - 12-18 ans : du 25 juillet au 12 août.
- Stage de psychomotricité - 2.5-5 ans : du 01 au 05 août.
- Stage d'éveil musical - 2.5-5 ans : du 08 au 12 août.

Pour participer à ces animations, les jeunes doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Être domiciliés à Beyne-Heusay.
- Suivre leur scolarité dans l'une des écoles communales ou libres de Beyne-Heusay.
- Habiter hors commune mais avoir un parent ou un grand-parent domicilié à Beyne-Heusay.
- Faire l'objet d'un encadrement ou d'une guidance par le C.P.A.S. de Beyne-Heusay.



Les inscriptions se réaliseront via un formulaire en ligne (date à confirmer). Le prix est de 15 euros la semaine. Parallèlement, d'autres stages seront organisés par les clubs locaux et seront ouverts à tous. Nous ne manquerons pas de faire la promotion de ceux-ci.

Infos : Jeunesse / ATL | 04.230.36.41 | jeunesse@beyne-heusay.be | [f](https://www.facebook.com/ATL.beyneheusay) ATL de Beyne-Heusay.

KÉ NOVELLE À CPAS DI BINNE-HOUSSAIE !?



La hausse des prix de l'énergie

Depuis quelques mois, il ne se passe pas un jour sans que ce sujet ne soit abordé dans les médias. Et pour cause, la hausse des prix de l'énergie peut avoir un impact considérable sur le budget familial, surtout si votre contrat fixe est venu à échéance récemment ou si vous avez un contrat variable. Faire face aux acomptes mensuels peut devenir très difficile. Il est donc légitime de vous poser des questions à propos de vos factures, de votre contrat ou encore de votre fournisseur, mais peut-être que votre contrat actuel est très bon et en changer ne serait pas utile. Mais si l'échéance de ce dernier a eu lieu récemment ou va avoir lieu, il faut absolument vérifier ce que vous propose votre fournisseur. C'est possible que cela soit moins cher ailleurs ou encore qu'un autre type de contrat auprès du même fournisseur soit plus avantageux.

ATTENTION, la plupart des fournisseurs ne proposent plus de contrats fixes suite à l'explosion des prix de l'énergie (si vous aviez un contrat fixe, le fournisseur peut ou non vous le prolonger). Les contrats variables sont donc malheureusement devenus la norme. C'est pourquoi, il ne faudra surtout pas hésiter à (re) changer de contrat ou de fournisseur quand bon vous semblera (en ayant fait une comparaison tarifaire) et dès qu'une diminution importante des prix se profilera à l'horizon.

Il n'y a plus d'indemnité de rupture de contrat même si vous changez de manière anticipative. Un préavis d'un mois est par contre d'application et les fournisseurs peuvent facturer une redevance annuelle. Sachez que vous pouvez comparer les prix de l'énergie, mais pas les tarifs pour le transport, la distribution et les diverses taxes qui eux sont identiques quel que soit le fournisseur.

Ces dernières années se sont développées plusieurs initiatives d'achats groupés. S'y inscrire ne vous engage à rien, car lorsque vous recevrez la proposition de contrat d'énergie négociée, vous êtes libre d'y souscrire ou non. Prenez le temps de comparer l'offre avec votre tarif et contrat actuel ainsi que d'autres offres/promotions présentes sur le marché.

Quelques conseils :

- Ne rien signer précipitamment avec un démarcheur en porte à porte ou par téléphone.
- Vérifier quand votre contrat arrive à échéance.
- Si celui-ci a été renouvelé dernièrement, l'a-t-il été en tarif fixe ou variable ? Et à quel prix ?
- Comparer les tarifs sur www.creg.be/fr/cregscan, www.compacwape.be, www.comparateur-energie.be ou www.monenergie.be. Les deux derniers simulateurs tiennent compte des promotions en cours.
- Avez-vous droit au tarif social ? Bénéficiaire de la GRAPA (ONP), bénéficiaire d'une allocation pour personne handicapée (SPF Sécurité sociale), bénéficiaire du revenu d'intégration ou équivalent au revenu d'intégration (CPAS), en médiation de dettes ou règlement collectif de dettes (Médiateur de dettes), bénéficiaire du statut BIM (Mutuelle).

Mesures sociales du gouvernement :

- Pour les personnes ayant le statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) à la mutuelle, le tarif social (tarif avantageux pour l'électricité et/ou le gaz) a été prolongé au-delà du 31 mars, jusqu'à fin juin 2022.
- Application du tarif social pour les personnes ayant le statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) à la mutuelle du 01/02/2021 au 30/06/2022.
- Remboursement de 80 euros pour les personnes ayant le tarif social au 30/09/2021 versé par le fournisseur d'énergie qui vous approvisionnait en électricité au 30/09/2021.
- Un chèque de 100 € (prime chauffage) sous forme de réduction sur la facture d'électricité (probablement d'application d'ici 2 mois).
- Une baisse de la TVA de 21% à 6% pour l'électricité de mars à juin 2022 (sur la facture d'acompte à partir d'avril 2022 mais dans le décompte final, la TVA à 6 % sera prise en compte à partir de mars).

En cas de doute ou pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service énergie du CPAS de Beyne-Heusay.

« Mon projet, mon avenir ! » ... ou comment trouver son identité personnelle pour choisir son identité professionnelle

Depuis février 2022, le CISP Gavroche propose une nouvelle formation pour les jeunes demandeurs d'emploi, de 18 à 25 ans, qui ont besoin d'être re-mobilisés dans la prise en main de leur projet professionnel.

Programmée pour 20 semaines, elle s'inspire fortement de celle menée pendant 5 ans avec les partenaires de la Commission Emploi du CPAS de Beyne-Heusay : « # Go ! ». Le public est identique et les partenaires restent les mêmes, seul l'objectif a évolué puisqu'aujourd'hui il vise l'emploi.

En suivant des modules complets, le jeune demandeur d'emploi pourra améliorer ses compétences transversales : appréhender sa situation personnelle, développer des savoir-être comportementaux en lien avec l'emploi et être sensibilisé à l'usage professionnel du numérique. Il sera accompagné en individuel pour mettre en place son programme de formation selon ses freins et ses besoins. Les modules collectifs et les stages l'aideront à se dépasser, à aller de l'avant et à retrouver confiance. À la fin de la formation, le jeune sait qui il est, ce qu'il veut et où il va : il est prêt pour l'emploi !

Plus qu'une formation, « Mon projet, mon avenir ! » est le résultat de la synergie entre tous les partenaires de l'insertion socioprofessionnelle de la commune de Beyne-Heusay mené par un expert, le CISP Gavroche.

Informations : Natascia Scibetta, 04.228.82.71.



Congés de détente à l'EDD Tremplin

Cette année, après la période trouble vécue depuis deux ans, les enfants de l'EDD n'ont nullement l'envie ni le besoin de se détendre, mais bien de bouger et dépenser leur trop plein d'énergie ! C'est pourquoi les éducateurs les ont pris au mot et ont décidé de leur concocter un programme digne de ce nom, adapté à leurs besoins et leurs envies.

Au programme de ce stage : une journée au fort de Chaudfontaine, de l'accrobranche, la découverte de différents sports, un atelier graffiti en collaboration avec la maison des jeunes de Retinne, sans oublier l'habituelle sortie à la piscine. Ambiance et cotillons ont rythmé la fin de la semaine avec un bal masqué pour le plaisir des petits et des grands. Nul doute qu'à la fin de ce stage riche en découvertes, tous les petits participants ont pris un repos bien mérité !

Comment gagner de l'argent en triant vos déchets ?

Depuis janvier 2021, la commune de Beyne-Heusay est passée au système de conteneurs à puce. Afin de vous aider à mieux gérer vos déchets et de limiter le montant de votre prochaine facture, le CPAS de Beyne-Heusay, avec la collaboration d'Intradel, vous propose une série d'animations GRATUITES.

Quand ?

La première a eu lieu le vendredi 25 mars sur le thème : « *Trions malin* ». Comment mieux trier vos déchets, trucs et astuces pour les réduire et comment ceux-ci sont recyclés .

Trois autres animations sont prévues :

- **Le 20 mai** : « *Halte au gaspillage alimentaire* », quels réflexes adopter pour éviter de jeter ?
- **Le 17 juin** : « *Zéro Déchet* », comment consommer différemment ?
- **Dates à définir** : « *Les produits ménagers naturels* », comment fabriquer des produits naturels et respectueux de l'environnement ?

Où ?

À l'AMO Arkadas, rue Joseph Leclercq, 80 à 4610 Beyne-Heusay.

Pour qui ?

Les personnes qui ont déjà sollicité l'aide du CPAS.

Le tri n'aura plus aucun secret et votre portefeuille vous dira merci !

Inscription obligatoire et renseignements : Madame Jansen Aurélie ou Madame Fanara Katia au 04.355.87.10.

Solidarité avec l'Ukraine

Depuis le début des hostilités, nous recevons de la part des Beynois des propositions d'accueil pour les civils qui fuient la guerre en Ukraine.

Vous êtes disposés à accueillir une personne ou une famille ukrainienne ?

Un formulaire est à votre disposition : <https://my-formulaires.imio.be/accueil-refugies-ukrainiens/>
Ces informations seront transmises au Secrétariat d'Etat à l'Asile et la Migration, qui assure la coordination de l'aide belge.

Besoin d'aide pour compléter le formulaire ?

Contactez le CPAS au 04.220.97.00, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

Merci pour votre générosité.



Infos : CPAS | 04.355.87.10 | accueil.cpas@beyne-heusay.be

Formation en sécurité routière - rafraîchissez ou améliorez votre conduite!

Le service Mobilité vous propose une formation gratuite en sécurité routière



Formation
en
sécurité
routière

Sans le stress causé par le trafic en situation réelle, le simulateur de conduite offre la possibilité de se confronter aux situations à risques rencontrées sur nos routes, telles que la présence de **neige, de pluie, de brouillard**... de se mettre en situation de conduite sous influence (**drogue, alcool, fatigue**) mais aussi d'attirer l'attention sur les divers **usagers faibles** (piétons, cyclistes, motocyclistes...) et donc d'adapter une conduite préventive à leurs égards.

Vous avez un permis de conduire ou êtes sous licence ?

Intéressés par cette formation en sécurité routière avec simulateur de conduite ?

Le service Mobilité vous propose de participer à une des deux sessions de formation gratuites au choix :

- Le mercredi **18 mai 2022, de 9h à 12h.**
- Le mercredi **18 mai 2022, de 13h à 16h.**
- Si le 18 mai ne convient pas, vous pouvez tout de même remplir le formulaire d'inscription. Si il y a suffisamment de demandes, d'autres dates seront proposées.

La formation se déroulera à la salle Amicale Concorde - Rue du Heusay, 31 à 4610 Beyne-Heusay.

Inscriptions pour le 9 mai au plus tard sur ce lien : <https://extranet.beyne-heusay.be/inscriptions/securite-routiere> ou QR-code ci-dessus.

Pour vos questions, notre Service Mobilité se tient à votre disposition.



Infos : Service Mobilité | 04.355.81.67 | mobilite@beyne-heusay.be

UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LE VILLAGE DE QUEUE-DU-BOIS

Le 13 décembre 2021, le Conseil communal a approuvé un schéma directeur pour le village de Queue-du-Bois. Un travail de prospection, d'analyse, d'évaluation, de diagnostic, allié à une participation citoyenne a permis aux auteurs de projets (XMU, ALPHAVILLE, ASM Editions, STRATEC et HD&S sprl) de mettre au point ce guide destiné à orienter les futurs projets.

Un schéma directeur, en quoi cela consiste ?

Ce cadre de référence est un outil stratégique d'orientation qui permet aux autorités communales, en concertation avec la Région wallonne, d'assurer, au travers de leurs décisions, un bon aménagement des lieux, tout en préservant la convivialité et en assurant une qualité de vie pour l'ensemble des citoyens.

Comment a-t-il vu le jour ?

Les auteurs de projet, désignés suite à un appel d'offre, ont tout d'abord établi un diagnostic du territoire sur différentes thématiques : la mobilité, le contexte socio-économique, les besoins démographiques, l'état du sol, la gestion des réseaux, l'environnement, le paysage et le patrimoine.

Cela a permis de synthétiser les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le périmètre étudié.

Six ambitions ont pu être dégagées suite à cette analyse :

- Un village convivial.
- Un maillage viaire aménagé pour les modes actifs.
- Un village sur les hauteurs.
- Un cœur de village revitalisé et équipé.
- Un paysage préservé et revalorisé.
- Un développement immobilier sous contrôle.

Huit sites à enjeux, pour lesquels un projet immobilier est envisagé, ont été analysés et évalués au regard de divers critères. Ces sites ont été classés par ordre de priorité en termes d'urbanisation.

Il en ressort qu'il est souhaitable que les sites, déjà urbanisés de l'église, de l'ancienne école et d'ALVI, classés en « prioritaire 1 », fassent l'objet d'un développement complet.

Il en est de même pour les sites de friches industrielles du Foyer Fléronnais, des Terrils Ouest et Nord, classés en « prioritaire 2 », moyennant le respect de certaines conditions.

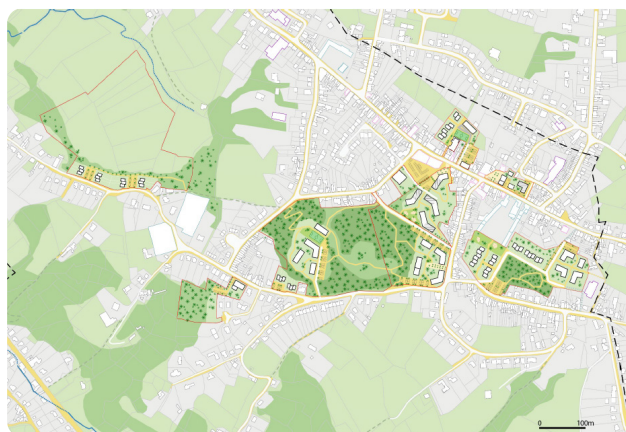
Quant aux 3 derniers sites (Wust, Courard et rue des Papillards), il n'est pas souhaitable qu'ils fassent l'objet d'un développement complet. Un développement partiel est, quant à lui, possible en respectant certaines conditions. Néanmoins, l'ouverture d'un de ces 3 sites ne sera autorisé que lorsqu'au moins 4 des 6 sites de priorité supérieure (1 et 2) auront été mis en œuvre.

En parallèle, un processus de concertation citoyen a été initié afin d'inclure les Beynois dans l'élaboration de ce schéma directeur. Un panel citoyen a pris part à une balade, à des ateliers et au remplissage d'un questionnaire.

Les auteurs de projet ont clôturé leur travail en formalisant les stratégies par un plan masse et une synthèse programmatique.

Le Collège peut désormais s'appuyer sur ce document-guide de manière à préserver un juste équilibre entre les volontés d'urbanisation et le défi démographique d'une part, et de l'autre, la gestion de l'environnement, de la mobilité et la sauvegarde des paysages.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à découvrir le schéma complet dans l'onglet « service Urbanisme » de notre site internet. Notre service reste également disponible pour répondre à vos questions.



Suite à la récente réforme du Code civil, votre jardin est-il devenu celui de votre voisin ?

Le 1^{er} septembre 2021, la réforme du Livre III du Code civil est entrée en vigueur. La presse s'est empressée de relayer l'information, en effectuant parfois quelques raccourcis malheureux. Beaucoup de citoyens ont donc été interpellés et nous tenions donc à clarifier certains points relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Le ballon de votre enfant se retrouve sur la pelouse de votre voisin. Que dit l'article 3.67 §1 du Code civil ?

« Si une chose ou un animal se trouve involontairement sur un immeuble voisin, le propriétaire de cet immeuble doit les restituer ou permettre que le propriétaire de cette chose ou de cet animal vienne les récupérer. ». L'autorisation de votre voisin est donc toujours indispensable pour pénétrer sur sa propriété, afin de récupérer un objet ou un animal. La nouveauté est que votre voisin se trouve dans l'obligation de restituer l'objet ou l'animal, ou du moins, de vous permettre de le faire.

Afin d'éviter tout conflit inutile de voisinage, nous en appelons au bon sens de tout un chacun. Si, par exemple, le voisin se trouve dans sa maison au moment où votre enfant souhaite récupérer son ballon, nous vous conseillons vivement de sonner avant de pénétrer sur sa propriété.

Vous souhaitez installer un échafaudage chez votre voisin, nécessaire aux travaux à effectuer chez vous ?

Le Code rural permettait déjà à une personne d'accéder à la propriété du voisin pour effectuer des travaux d'entretien (haie ou mur non-mitoyen, par exemple), moyennant son accord. Cette disposition, dite « droit d'échelle », est désormais consacrée dans le Code civil. La notion a même été élargie. Désormais, vous pouvez également avoir accès à une propriété voisine dans le cadre de travaux de construction (exemple : accès au jardin, installation d'un échafaudage ou d'une grue, etc.).

Le Code civil oblige donc votre voisin à tolérer que vous ayez accès à son bien

si cela est nécessaire pour l'exécution de travaux de construction ou de réparation ou pour réparer ou entretenir la clôture non mitoyenne.

Attention ! La condition indispensable à l'exercice de ce droit est une notification préalable transmise à votre voisin.

Vous devez évidemment exercer votre droit de la manière la moins dommageable pour le voisin. Celui-ci aura droit à une compensation s'il a subi un dommage de votre part. Néanmoins, si le voisin en question fait valoir des motifs légitimes, il peut vous refuser l'accès (exemple : vous souhaitez avoir accès au jardin de votre voisin le jour où celui-ci organise une fête d'anniversaire). Vous pourrez à votre tour, si vous le souhaitez, contester ce refus en Justice de paix.

Nous ne pouvons donc que vous conseiller d'aller au-delà de cette notification imposée par le Code civil, et d'obtenir l'autorisation écrite de votre voisin avant d'entamer vos travaux. Cela permettra de maintenir une sérénité entre voisins, pour le présent et l'avenir.